



Communiqué de presse
Paris, le 7 mars 2017

Bilan positif pour le logement en Île-de-France Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)

Michel Delpuech, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a co-présidé aujourd'hui, mardi 7 mars, la réunion plénière du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) et à l'occasion de celle-ci, a rappelé que « *l'État en Île-de-France est, plus que jamais déterminé à poursuivre ses efforts, avec l'ensemble de ses partenaires* ».

Un bilan 2016 positif et encourageant

Au cours de cette séance, les membres du CRHH (élus, professionnels de la construction de logements, bailleurs sociaux, représentants des associations d'hébergement et d'insertion, partenaires sociaux) ont partagé le **bilan de l'action de l'État en Île-de-France** en 2016 et rappelé les bons chiffres de celui-ci :

- 90 000 logements autorisés – 70 500 logements commencés, soit un record historique : il s'agit des meilleurs chiffres atteints depuis 1977 ;
- 36 187 logements locatifs sociaux agréés ;
- 3 447 logements locatifs intermédiaires ;
- 10 059 logements sociaux bénéficiant d'une rénovation énergétique ;
- 4 240 ménages modestes aidés par le programme "Habiter mieux" ;
- 95 000 personnes hébergées chaque jour par l'État ;
- 679 000 demandeurs de logement social ;
- 1 000 ménages DALO relogés tous les mois ;
- 7 400 ménages sortant d'hébergement relogés.

Tous ces chiffres sont consultables dans le Bilan du CRHH 2016 (Lien).

Le **bilan triennal de la production de logements sociaux** dans les communes soumises à rattrapage au titre de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) a également été présenté.

254 communes étaient soumises à un objectif triennal au titre de la période 2014-2016, pour un objectif total de 52 048 logements sociaux ; 57 788 logements sociaux ont été réalisés dans ces communes, soit un taux de réalisation de 110 % de l'objectif.

L'État s'est également engagé à proposer aux communes volontaires la signature d'un contrat de mixité sociale pour les aider à respecter la loi et à engager les procédures de sanctions et pénalités financières à l'égard des communes qui ne respectent pas la loi.

Le préfet de région s'engage sur le Schéma régional d'habitat et d'hébergement (SRHH)

Les membres du CRHH ont ensuite pris connaissance **de l'état d'avancement de l'élaboration du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement**, et notamment du bilan de la consultation engagée, conformément à la loi, auprès des collectivités locales compétentes.

À l'initiative de Michel Delpuech, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, les coprésidents du CRHH (le Conseil régional d'Île-de-France et le préfet) prendront rapidement des contacts avec les collectivités locales qui ont émis un avis défavorable sur les objectifs de production de logements.

Le préfet a souligné avec force que *« l'État n'acceptera pas de position malthusienne ou d'exclusion, refuser la mixité sociale, c'est refuser d'appliquer la loi Républicaine »* et il a indiqué vouloir soumettre une version définitive du SRHH au CRHH dans un délai d'un mois à six semaines.

Enfin, en application de la loi Égalité Citoyenneté, les membres du CRHH ont été informés de la situation des conventions de délégation du contingent préfectoral aux collectivités locales. La résiliation de ces conventions fera l'objet d'un prochain avis du CRHH.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF